

Inscription

à l'examen professionnel supérieur selon le système modulaire avec procédure de qualification pour la profession de ramonage 2024

(prière d'écrire lisiblement)		
premier examen professionnel supéri	eur	
première répétition (date du premier e	examen)	
deuxième répétition (date du premier,	/deuxième examen)	
Nom	Prénom	
Adresse	NPA/lieu/	
Date de naissance	Lieu d'origine	Canton
Numéro AVS		
Apprentissage professionnel du	au	
Entreprise d'apprentissage		
Certificat de capacité examen de fin d'app	rentissage le:	
Lieu de l'examen:		
Activité professionnelle depuis la fin de par l'employeur actuel; également les plac		ronologie, à commencer
Employeur	du / au	Total années et mois

Documents à joindre

- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Certificat de bonnes moeurs certificat de capacité civile
- Copie du Certificat de capacité de l'examen de fin d'apprentissage
- Copies des certificats de travail et attestations (comme justificatif des trois ans de pratique dans la profession de ramoneur)
- Copie du Certificat « Travaux pratiques de ramonage » ou du Certificat « Contremaître Ramoneur »
- Copies des certificats des cinq modules de gestion d'entreprise (Ramoneur Suisse / Jeuncomm) ou confirmations équivalentes (par exemple les modules de formation-IFCAM qui débouchent sur le diplôme de spécialiste de la conduite d'un groupe dans une PME)
- Brevet fédéral de Spécialiste thermique en combustion mazout, gaz ou bois (examen professionnel) ou copie du diplôme Ramoneur Suisse de Spécialiste de maintenance huile ou gaz (ou confirmations équivalentes)
- Copie d'un examen suivant :
 - Brevet fédéral de Contrôleur de combustion (examen professionnel)
 - Brevet fédéral de Spécialiste en protection incendie (ou confirmations équivalentes)
 - Certificat « Exploitation et maintenance de l'aération douce »
- Copies des certificats des modules AT1, MT1, MT2 et BV1, pour autant qu'ils ne soient pas déjà intégrés dans les examens avec brevet fédéral mentionnés.

Le / la soussignée confirme avoir délivré des indications non lacunaires et conformes à la vérité, et s'inscrit à la participation à **l'examen professionnel supérieur dans la profession de ramoneur 2024 en langue française. Il a pris connaissance de ce qui suit:**

- L'émolument d'examen se monte à 1'600.— francs, payable au plus tard dans les 8 jours qui suivent la notification d'admission à l'examen final intermodulaire.
- L'inscription a force de loi, lorsqu'elle est remplie intégralement et envoyée à Ramoneur Suisse par courrier recommandé, munie de tous les documents exigés, jusqu'au jeudi 18 juillet 2024 (la date du timbre postal fait foi). Les inscriptions incomplètes ou tardives ne sont pas prises en considération.

Lieu, date	 Signature	